

*Mission Permanente de la République
du Tchad auprès des Nations Unies
801 Second Ave. 13 Fl. New York, N.Y. 10017
Tel. (212) 986-0980/0262 Fax: (212) 986-0152*



Unité - Travail - Progrès

*Permanent Mission of the Republic
of Chad to the United Nations
801 Second Ave. 13 Fl. New York, N.Y. 10017
Tel. (212) 986-0980/0262 Fax: (212) 986-0152*

Déclaration du Tchad :

Point 108 : "Mesure visant à éliminer le terrorisme international New York, le 14 Octobre 2015"

Merci le Président,

Ma délégation se réjouit de votre élection à la Présidence de la 6eme commission et vous adresse, ainsi qu'aux membres du bureau, ses vives félicitations tout en en vous assurant son plein soutien pour la réussite de votre mission.

Nous souscrivons aux déclarations faites par le représentant de l'Iran et de l'Afrique du Sud, respectivement au nom du Mouvement des Non Alignés et du groupe africain et remercions le Secrétaire General pour son rapport exhaustif.

Monsieur le Président,

Le Tchad est très préoccupé par l'expansion du phénomène du terrorisme international, qui prend des proportions très inquiétantes, et constitue une grande menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations en particulier les violences perpétrées contre des civils innocents au nom de considérations religieuses ou doctrinaires, en violation et au mépris des préceptes religieux.

En Afrique, nombre d'États aux prises avec le terrorisme sont contraints de consacrer une part importante de leurs ressources aux dépenses de sécurité, au détriment d'autres dépenses dans les domaines du développement économique et social. Le Tchad en est une illustration car il fait face à une guerre que lui a imposée le groupe terroriste Boko Haram et surtout sa dernière stratégie d'utilisation des enfants comme kamikaze que nous condamnons très fermement. Ce dernier, il y a 3 jours, a encore perpétré un incident odieux causant la mort de plusieurs dizaines de personnes au marché de Baga Sola dans

la région frontalière du Lac Tchad et d'autres cas similaires au Cameroun voisin.

Ces incidents n'entament en rien l'engagement du Tchad à lutter contre les groupes terroristes comme en témoignent ses engagements passés et actuels au Sahel, notamment au Mali et au Nigeria auxquels il a infligé de lourdes pertes.

Monsieur le Président,

La capacité de nuisance transnationale des groupes terroristes et extrémistes implique une réponse collective et adaptée. La voie à suivre pour combattre ensemble le terrorisme est la mutualisation de nos moyens et de nos stratégies de riposte, à travers l'intensification de la coopération sous-régionale, régionale et internationale et aussi à l'élaboration des instruments juridiques conséquents en la matière.

A cet égard, le Tchad durant sa présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies en décembre 2014, a pris l'initiative de la résolution 2195 du conseil de Sécurité, relativement au lien croissant entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et aux actions urgentes à prendre afin d'y faire face.

A titre national, en sus de la ratification de plusieurs instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, le Tchad a adopté au courant de cette année, une loi portant répression des actes de terrorismes.

Monsieur le Président,

L'éradication totale du terrorisme ne sera possible que par un engagement fort et continu de la communauté internationale. A cet effet, il est important de mettre à jour les instruments en notre possession, notamment l'adoption urgente d'une Convention Générale des Nations Unies en matière des luttes contre le terrorisme et le Tchad est disposé à appuyer tous les efforts en ce sens.

Enfin, nous proposons que l'année 2016 soit déclarée «Année de la lutte contre le terrorisme» afin de réfléchir aux causes profondes du phénomène, aux stratégies et moyens de le contenir et à terme, de l'éradiquer.

Je vous remercie.